

## LETTRE APOSTOLIQUE

DE

N. T. S. P. PIE X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

**Au sujet des grades académiques en Ecriture sainte  
qui devront être conférés par la Commission biblique.**

PIE X PAPE

POUR EN PERPÉTUER LA MÉMOIRE

La conscience de Notre devoir apostolique Nous invite à promouvoir de plus en plus parmi le clergé l'étude de l'Ecriture sainte, surtout à l'époque présente, où Nous voyons cette source de la révélation divine et de la foi battue en brèche, partout et plus que jamais, par l'intempérance de la raison humaine. C'est ce que comprenait Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII ; aussi ne se contenta-t-il pas d'avoir publié en l'année 1893 la lettre Encyclique *Providentissimus Deus*, spécialement consacrée à la question biblique. En effet, peu de mois avant sa mort, par la lettre apostolique *Vigilantia*, il institua un conseil romain particulier, composé d'un certain nombre de cardinaux de la Sainte Eglise, ainsi que de plusieurs autres hommes d'une science éprouvée.

Ce conseil devait, en s'éclairant des lumières de la doctrine et de la tradition de l'Eglise, apporter en outre à la légitime exégèse biblique l'appui d'une science en progrès ; il avait également pour mission de prêter son concours aux catholiques, soit en les aidant et en les dirigeant dans cet ordre d'études, soit en mettant fin aux controverses qui pourraient exister entre eux.

Nous, de Notre côté, comme il est juste, Nous entourons aussi de Nos sollicitudes et Nous couvrons de Notre autorité cet insigne monument que Notre prédécesseur Nous a laissé de sa pontificale prévoyance. Bien plus, ayant pleine confiance dans le zèle de ce conseil ou de cette *Commission*, Nous avons résolu aujourd'hui de diriger ses efforts vers une œuvre que Nous jugeons devoir être grandement efficace pour promouvoir l'étude des Ecritures. En effet, Nous voulons lui fixer